

Présentation du CLIO

Le CLIO est un dispositif local d'accueil, d'information et d'orientation qui s'adresse, dans le cadre des missions de Handicap International, aux personnes en situation de handicap et à leur entourage, mais peut s'étendre à tout autre public vulnérable. Cet outil de renforcement de la participation des personnes en situation de handicap à la vie citoyenne n'est pas un projet en lui-même, mais une activité qui doit s'intégrer dans un projet plus global de type développement local inclusif. Il répond en effet à la volonté des personnes handicapées de voir faciliter et renforcer leur insertion dans la société. Il repose essentiellement sur l'optimisation de la mise en réseau de ces dernières avec des structures (institutionnelles ou associatives) offrant des services accessibles, inclusifs ou spécialisés et qui répondent à leur demande ou leurs besoins.

Quelles approches?

Approche locale :

La dimension territoriale de proximité reste fondamentale puisque le CLIO se veut proposer des solutions de proximité permettant une action plus efficace et coordonnée. En favorisant l'émergence d'interactions, il met en valeur les potentialités (associatives, institutionnelles ou individuelles) d'une ville ou d'un territoire donné, au profit de l'intégration de ces compétences dans un réseau d'acteurs locaux ; plus global, donc plus puissant.

Approche transversale :

le projet de centre CLIO, vise à soutenir un développement institutionnel inclusif durable, en couvrant tous les niveaux et les types d'insertion. Sur le modèle du projet global inclusif dans lequel il s'intègre, le CLIO a pour stratégie de couvrir l'ensemble des secteurs clefs de l'insertion de l'enfant ou de l'adulte en situation de handicap d'un territoire donné.

Approche individualisée :

Le CLIO a une fonction de production de services qui répond aux besoins individuels des personnes en situation de handicap. Le CLIO traite les demandes après une phase d'écoute et d'échanges avec la personne concernée : chaque situation de handicap est différente, donc chaque réponse doit être individualisée et personnalisée.

A noter Il ne s'agit pas uniquement de recenser les services formels liés au handicap, mais aussi les services ordinaires inclusifs et surtout les initiatives bénévoles en faveur des personnes en situation de handicap : le CLIO est autant un réseau de solidarité qu'un réseau de services... La proximité, l'échange et le travail en réseau sont donc des démarches à adopter et promouvoir dans la stratégie de mise en place du CLIO.

Les services offerts par le CLIO

- Accueil
- Écoute,
- Information
- Orientation
- Mise en lien
- Accompagnement
- Suivi
- Conseils juridiques et administratif
- Interventions dans des cas sociaux difficiles
- Appui à la scolarisation des ESH

Besoins individuels

Écoute:

L'écoute est la première étape clef puisqu'elle doit permettre de cerner les besoins de la personne en situation de handicap. Cela signifie la mettre en confiance et lui assurer qu'elle sera entendue. Placer la réalité de l'Autre (ses mots, mais aussi ses silences, ses regards, ses émotions, etc.) au centre de l'attention permet un cheminement qui mène au-delà de la première demande pour révéler d'autres besoins éventuels. Cette phase d'analyse globale de la demande formulée nécessite le recours à un mode d'écoute participative.

Information :

Doté d'une base de données informatisée et dynamique référençant régulièrement les services spécialisés ou ordinaires mais accessibles (voir outil 2), le CLIO sera apte lors de cette phase intermédiaire, à renseigner le demandeur en lui fournissant toutes les informations sur les dispositifs locaux existants pouvant potentiellement répondre à sa demande et donc susceptibles de l'aider : type d'activités et de services proposés, nombres de places ouvertes aux personnes en situation de handicap, modalités d'accès, etc.

Orientation :

Cette phase inclut le conseil et la mise en relation vers des services locaux. Une aide minimale du CLIO est en effet souvent nécessaire, pour notamment accompagner la personne dans la démarche de prise de contact. L'absence d'accompagnement peut en effet entraîner un dysfonctionnement du centre, pour des personnes qui ne seraient pas suffisamment autonomes pour assurer les démarches de prise de contact par elles-mêmes. Cette phase peut aussi intégrer un suivi minimal, en fonction des ressources humaines disponibles.

Besoins collectifs

Accompagnement de développement local / développement inclusif

En ce qui concerne le plaidoyer des droits des personnes handicapées à la participation sociale et économique dans tous les projets et programmes de développement réalisés dans la ville, leur réhabilitation pour les Transferts à un potentiel effectif, et renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté et à améliorer leurs relations avec elle.

Le centre plaide auprès de tous les acteurs locaux, partenaires au développement des organes élus et les institutions et les associations pour favoriser un développement inclusif, selon lequel les personnes handicapées ont même accès aux services et aux activités proposés par les acteurs comme les autres membres de la société, sans être spécialement pour eux de sorte qu'elle prend en considération les besoins des personnes handicapées et ne pas être spécialement pour eux-mêmes, (par exemple, Bureau des services postaux accessible pour tous, y compris les personnes handicapées).

Écouter en plus le développement inclusif permet aux personnes handicapées de participer à tous les stades de la préparation à l'évaluation par la phase de mise en œuvre et le suivi, elle est basée sur les encouragements permanents pour tenir compte du respect des droits de l'homme et les défendre.

Ce qu'on aimerait faire dans le futur

Centre ressource :

Un centre ressource qui demande d'assurer au CLIO une documentation générale sur le handicap avec une démarche globale renseignant sur la question du handicap dans sa généralité et sur des données nationale, régionale voire internationale.

Centre d'accompagnement social personnalisé :

Après les phases d'écoute, d'information et d'orientation, un centre de suivi et d'accompagnement personnalisé s'engage à monter conjointement avec la personne en situation de handicap un projet de vie individuel, ainsi qu'un plan d'action qui permettra de l'accompagner dans ses démarches.

Une section « CLIO » spécialisée dans l'environnement local. :

De même un centre de suivi individualisé peut s'inscrire dans la continuité d'une activité CLIO une fois celui-ci opérationnel. Dans tous les cas, le choix du type de structure reste tributaire des ressources humaines et/ou techniques disponibles.

Les groupes cibles

Les personnes en situation de handicap, quelque soit l'origine et la nature de leur handicap, leur sexe ou leur âge. De même leur entourage: famille, amis, tuteurs, etc. pourront aussi bénéficier de ces services d'information et d'orientation. Les structures institutionnelles ou associatives, publiques ou privées et autres acteurs ou professionnels référencés : - travaillant dans le domaine du développement et/ou du handicap, - proposant une aide répondant à des besoins ponctuels, - travaillant spécifiquement pour les personnes en situation de handicap, ou ayant une approche inclusive.

Chiffres clés

Le CLIO s'adressé à une moyenne de 1.188 personnes handicapées par an (moyenne annuelle des bénéficiaires de ses actions sur 2013-2015).

Le nombre est relativement stable chaque année, toujours supérieur à 1.000 : 1.192 PSH en 2013, 1.314 PSH en 2014 et 1.057 PSH en 2015. Il n'existe pas de statistique permettant d'apprécier la part de nouveaux bénéficiaires chaque année.

Total bénéficiaires inscrits dans la base de données du CLIO: 2.931 PSHTotal (période 2009-2016), doit atteindre environ 5.000 bénéficiaires PSH. D'autres personnes sont aussi bénéficiaires : les personnes non répertoriées dans le système sont évaluées par le consultant à 180 par an.

